

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 154

21 janvier 2016

SOMMAIRE

a_BAHN S.à r.l.	7346	Oxbridge International S.A.	7367
Aberdonia France Two S.à r.l.	7348	Parcoy Holdings S.à r.l.	7368
Amorgos Holding One S.A.	7357	Paulo's Restaurant S.à r.l.	7368
Bureau Comptable et Fiscal Thill & Associés S.à r.l.	7387	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.	7390
CRF2R S.à r.l.	7358	RREP VIER S.à r.l.	7359
de Barsy & Nikolov architectes S.à r.l.	7347	RX Healthcare Immobilien S.a r.l.	7359
Life Concept Multispeciality Center Financial S.A.	7367	Sahu S.A.	7363
Lux-Avantage Sicav	7364	Sauternes Finances Ltd. S.A.	7363
LVS II Lux XXIII S.à r.l.	7392	Sealed Air Luxembourg (II) S.à r.l.	7360
Meltemi S.A.	7366	Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l.	7359
Mercatec S.à r.l.	7365	Sealed Air Luxembourg S.à r.l.	7360
Merkur Residential Property 22 S.à r.l.	7370	Sealed Air Luxembourg S.à r.l.	7359
Merlin Lux Finco 2 S.à r.l.	7364	Serafin S.A.-SPF	7363
Michaels of Luxembourg S.à r.l.	7366	Shield Luxco 2 S.à r.l.	7360
Millewee S.A.	7364	Shield Luxco 2 S.à r.l.	7360
Minquest Luxembourg	7365	Shield Luxco 2 S.à r.l.	7383
Mobilco S.A.	7365	Silver Sea Properties (Banbury) S.à r.l.	7361
Motor Car Leasing S.A.	7367	Silver Sea Properties (Ware) S.à r.l.	7361
Neptun Werft Verwaltungs - GmbH	7366	Silver Sea Property Holdings S.à r.l.	7362
Novalak's Targets Sàrl	7392	Sinaf S.A.	7363
Nupur Holding S.A.	7366	Sky Investments S. à r.l.	7362
Outlet Site Holdings S.à r.l.	7375	Sunpillar S.à r.l.	7362
		W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg	7358

a_BAHN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 115A, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 163.146.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- la société à responsabilité limitée a_BAHN S.à r.l., avec siège social à L-1640 Luxembourg, 42, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2011, publié au Mémorial C no 2515 du 18 octobre 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Carlo WERSANDT en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C no 382 du 13 février 2012,

ici représentée par sa gérante unique Madame Marion GUTH, ci-après qualifiée,

2.- Madame Marion GUTH, gérante de société, née à Strasbourg, France, le 22 mai 1984 (Matricule 1984 0522 78793), demeurant à L-1620 Luxembourg, 7, rue Jean-Baptiste Gellé, agissant en son nom personnel,

3.- Monsieur Nicolas BLIES, producteur, né à Mulhouse, France, le 26 septembre 1981 (Matricule 1981 0926 91365), demeurant à F-54700 Pont à Mousson, 6, Boulevard Ney, agissant en son nom personnel,

4.- Monsieur Stéphane BLIES usage HUEBER-BLIES, producteur, né à Mulhouse, France, le 18 août 1976 (Matricule 1976 0818 69329), demeurant à F-57000 Metz, 3, rue de la Paix, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement réparties comme suit:

Madame Marion GUTH, préqualifiée:	825 parts sociales
Monsieur Nicolas BLIES, préqualifié:	425 parts sociales
TOTAL:	1250 parts sociales

Que lesquels associés ont déclaré au notaire instrumentant que les dites parts sociales ne font l'objet d'aucun nantissement au profit d'un tiers.

Par les présentes, Madame Marion GUTH, prénommée, déclare céder et transporter quatre cent (400) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Stéphane HUEBER-BLIES, prénommé, cet acceptant.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre mille euro (€ 4.000.-), somme que la cédante déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, dont quittance.

Cette cession s'est faite avec l'accord exprès de l'associé Monsieur Nicolas BLIES, préqualifié.

La société à responsabilité limitée a_BAHN S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant intervenue, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession intervenue, le capital social de la prédite société se trouve réparti comme suit:

Madame Marion GUTH, préqualifiée:	425 parts sociales
Monsieur Nicolas BLIES, préqualifié:	425 parts sociales
Monsieur Stéphane HUEBER-BLIES, préqualifié:	400 parts sociales
TOTAL:	1250 parts sociales

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés ont pris en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués pour en avoir connu l'ordre du jour au préalable, les décisions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social dans la Commune de Differdange.

2.- Suite à la résolution qui précède la 1^{ère} phrase de l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Differdange (...)»

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4620 Differdange, 115A, rue Emile Mark.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et charges en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gurth, Blies, Hueber-Blies, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25617. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183491/61.

(150204836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

de Barsy & Nikolov architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8423 Steinfort, 6, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 124.238.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Metodi NIKOLOV, architecte, né à Ixelles (Belgique) le 20 juin 1966, demeurant à L-6998 Hostert, 7, rue de la Source,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Madame Catherine de BARSY-FLANDRE, architecte, née à Uccle (Belgique) le 18 juin 1969, demeurant à L-8467 Eischen, 4, rue de l'Eglise,

détentrice de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "de Barsy & Nikolov architectes S. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 03 275), avec siège social à L-8423 Steinfort, 6, rue de l'Hôpital, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.238, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 617 du 16 avril 2007,

ont requis le notaire instrumentant d'acter:

a) qu'ils décident de transférer le siège social à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

b) qu'ils décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour;

c) qu'ils décident de nommer comme liquidateurs Monsieur Metodi NIKOLOV et Madame Catherine de BARSY-FLANDRE, préqualifiés, avec pouvoir de signature conjointe;

d) qu'ils déterminent les pouvoirs des liquidateurs comme suit:

- les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour exécuter leur mandat respectif, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

- les liquidateurs ne sont pas obligés de dresser un inventaire;

- les liquidateurs peuvent, sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixent.

e) qu'ils accordent décharge pleine et entière aux gérants pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NIKOLOV, de BARSY-FLANDRE, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35227. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183495/47.

(150205522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Aberdonia France Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 201.387.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty seventh day of October.

Before Notaire Jacques KESSELER, notary residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aberdonia France One S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg and in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S.),

here represented by Mrs. Ana GUIMARAES, legal administrator, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on October 21, 2015;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws and the present articles of association:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Legal Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a private company with limited liability (société à responsabilité limitée) under the name “Aberdonia France Two S.à r.l.” (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an unlimited duration.

2.2 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Registered Office.

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 The registered office of the Company may be transferred within the same municipality by means of a resolution of the board of managers of the Company. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

3.4 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object.

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign company or enterprise and the administration, management control and development of those participations and participations owned by third parties, and to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

4.2 The Company may use its funds to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets whether owned by it or third parties as they may be composed from time to time.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin and to manage and develop such participations and participations held by third parties, to acquire, by way

of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and/or affiliates, any assistance, including financial assistance, loans, advances or guarantees.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 The Company may also acquire, possess, administrate, sell, exchange, transfer, trade and invest in and alienate shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrow money and issue of notes therefore; acquire income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests; render technical assistance and participate in and management of other companies.

4.6 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.7 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital.

5.1 The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The subscribed corporate capital may be increased or decreased and changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

5.3 The corporate capital may further be increased or decreased by resolution of the board of managers as set forth hereafter:

5.3.1 The authorised capital is fixed at ten million Euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) corporate units with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

5.3.2 The board of managers is authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of these articles of association in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

5.3.3 Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

5.3.4 The board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

5.3.5 Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the board of managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

5.3.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1 If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

6.2 In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters ($\frac{3}{4}$) of the Company's corporate capital.

6.3 In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

6.4 In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters ($\frac{3}{4}$) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse.

6.5 For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units.

7.1 The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the single member, or as the case may be, by decision of the general meeting of members.

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting.

8.1 Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of its members. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

8.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.3 The capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters ($\frac{3}{4}$) of the capital. The members may only change the nationality of the Company by unanimous decision.

8.4 If all of the members are present or represented at a general meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote.

9.1 Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

9.2 The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member.

10.1 If the Company has only one member, such sole member exercises all the powers granted to the general meeting of members.

10.2 The resolutions of the sole member which are taken in the scope of 10.1 are recorded in minutes or drawn-up in writing.

10.3 Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least 3 (three) managers, either members or not, who are appointed for a limited or undetermined period by the sole member or, the case may be, by the general meeting of members which may at any time remove them ad nutum.

11.2 The number of managers, their powers, their term of office and their remuneration are determined by the sole member or, the case may be, by the general meeting of members.

Art. 12. Meetings.

12.1 The board of managers may elect from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

12.2 The board of managers shall meet upon call by the chairman or any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

12.3 Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by the consent of each manager in writing, by letter, telefax, e-mail or any other similar means of communication, being a copy of such signed document a sufficient proof thereof. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

12.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by letter, telefax, e-mail or any other similar means of communication. Votes may also be cast in writing, by letter, telefax, e-mail or any other similar means of communication.

12.5 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

12.6 The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

12.7 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings.

13.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman and by the secretary or by any 2 (two) managers.

Art. 14. Powers.

14.1 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to realise the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

14.2 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Company or (ii) the single or joint signatures of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance and execution of their duties and mandates.

Title V. Financial Year - Annual Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts - Profits, Reserves and Dividends.

18.1 At the end of the financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, which will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

18.2 Each year, at least five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

18.3 The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members for approval.

18.4 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

18.5 The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

18.6 Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

18.7 If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

18.8 The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VII. Winding-up - Liquidation

Art. 19. Liquidation.

19.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 2.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

19.2 Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

19.3 The Company shall not be dissolved by the fact that the sole member or of one of its members becomes subject to such order of restraint or suspension of civil rights or is declared bankrupt or his insolvency or death.

Title VIII. Final Clause - Governing Law

Art. 20. Governing Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. The first annual general meeting of members shall be held in 2016.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been subscribed by the Company Aberdonia France One S.à r.l., prenamed.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.-euros.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1) The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

2) The number of managers is fixed at 3 (three).

3) The following persons are appointed as managers for a period ending at the end of the annual general meeting approving the accounts ended by 31 December 2015:

- Mr. Stephen Lawrence, Director of companies, born in London, (United Kingdom) on January 11, 1961, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Mr. Pii KETVEL, Lawyer, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; and

- Mr. David BANNERMAN, Director of companies, born in Edinburgh (United Kingdom) on February 02, 1962, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième octobre.

Par-devant Notaire Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aberdonia France One S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S.) de Luxembourg,

dûment ici représentée par Madame Ana GUIMARAES, juriste, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au Luxembourg, en date du 21 octobre 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme Légal - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Aberdonia France Two S.à r.l.» (ci-après dénommée la Société) régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée.

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Siège Social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par résolution du conseil de gérance de la Société. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

3.3 Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

3.4 Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet de la Société est de réaliser toutes les opérations se rapportant, directement ou indirectement, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangère et l'administration, control de gestion et développement de ces participations et des participations détenues par des tiers, et l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

4.2 La Société pourra utiliser ses fonds pour, directement ou indirectement, investir dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens détenus pour compte propre ou pour compte de tiers tels qu'ils seront au fil du temps.

4.3 La Société peut également établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de titres et brevets quelle que soit l'origine, et de gérer et développer telles participations et des participations détenus par les tiers, d'acquérir par le biais d'investissement, souscription, prise ferme ou option, des titres et brevets, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 La Société peut également acquérir, posséder, administrer, vendre, échanger, transfert, commerce et investir dans des actions et d'aliéner obligations, fonds, notes, billets à ordre, titres de créances et d'autres titres, emprunter d'argent et émettre de notes donc; acquérir des revenus provenant de la cession ou l'octroi de licences de droits d'auteur, brevets, dessins, procédés secrets, marques ou autres intérêts similaires; fournir une assistance technique et de participer à la gestion des autres sociétés.

4.6 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, notes, titres, débiteures et certificats, à condition qu'ils ne sont pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué et modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des présents statuts.

5.3 Le capital social peut en outre être augmenté ou diminué par décision du conseil de gérance comme il suit:

5.3.1 Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales d'une valeur d'une euro (EUR 1,-) chacune.

5.3.2 Le conseil de gérance est autorisé et mandaté pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

5.3.3 Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance, plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

5.3.4 Le conseil de gérance pourra déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

5.3.5 Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause; cette modification sera constatée par acte authentique par le conseil de gérance ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

5.3.6 Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Cession des Parts Sociales.

6.1 Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.2 En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales inter vivos à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital de la Société.

6.3 Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

6.4 En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts ($\frac{3}{4}$) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

6.5 Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par le seul associé ou, le cas échéant, par une assemblée générale des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

8.1 Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

8.2 Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

8.3 Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

8.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote.

9.1 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associées.

9.2 La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique.

10.1 Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

10.2 Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du 10.1 seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

10.3 De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance**Art. 11. Conseil de gérance.**

11.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance composé d'au moins 3 (trois) gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés et sont désignés pour une période limitée ou indéterminée, par l'associé unique ou, les cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui peut révoquer à tout moment, avec ou sans motif, leurs mandats.

11.2 L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, définira le numéro des gérants, leurs pouvoirs, la durée de leurs mandats et leurs rémunération.

Art. 12. Réunions.

12.1 Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

12.2 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication en contraire dans la convocation à la réunion.

12.3 Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion. Cette convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

12.4 Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit, par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

12.5 Les réunions du conseil de gérance peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

12.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.7 Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions du conseil de gérance.

Art. 13. Procès-verbal des réunions.

13.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

13.2 Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président et le Secrétaire ou par 2 (deux) gérants.

Art. 14. Pouvoirs.

14.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

14.2 Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants de la Société ou (ii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance dans les limites de d'une telle délégation.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations et pour l'exécution correct de leurs fonction et mandats.

Titre V. Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels - Bénéfices, Réserves et Dividendes.

18.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, qui seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

18.2 Chaque année, un montant au moins égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3 Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés pour approbation.

18.4 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

18.5 Le solde du bénéfice net restant sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

18.6 Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les 2 (deux) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

18.7 Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

18.8 Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Liquidation.

19.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 2.2 des présents statuts, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

19.2 Une fois que la liquidation est terminée, les avoirs restants de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

19.3 La Société ne sera pas dissoute par le fait que le seul associé ou de l'un de ses associés sont soumis à un tel ordre de restriction ou de suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite ou de mort.

Titre VIII. - Disposition finale - Loi Applicable

Art. 20. Loi Applicable. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale annuelle des associés sera tenue en 2016.

Souscription et Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par la Société Aberdonia France One S.à r.l., prénommée.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées par la souscriptrice prénommée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimées à 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé aux formalités de convocation, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

2) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Stephen Lawrence, administrateur de Sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 11 janvier 1961, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Monsieur Pii KETVEL, juriste, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; et

- Monsieur David BANNERMAN, administrateur de Sociétés, né à Edinbourg (Royaume-Uni) le 02 février 1962, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Guimaraes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2015. Relation: EAC/2015/25157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015183500/520.

(150205146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Amorgos Holding One S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.806.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme AMORGOS HOLDING ONE S.A., dont le siège social L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 21 décembre inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B73806.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 3 décembre 2015 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2015185162/20.

(150206795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

CRF2R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 186.678.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 novembre 2015

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Joshua Stone, né le 28 juillet 1985, à New York, États-Unis, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 novembre 2015 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Stefan Holmér
- Luc de Vet
- Richard Browne
- Joshua Stone

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Pour CRF2R S.à r.l.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015183684/24.

(150205568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.366.

—
Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 29 octobre 2015, que 1,186,250 parts sociales ordinaires détenues dans la Société par W2005/W2007 Equinox 1 B.V., ayant son siège social au Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 34263927, ont été transférées comme suit:

(1) 604,988 parts sociales ordinaires à Vernal Holding B.V., ayant son siège social au Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Chamber of Commerce of Amsterdam sous le numéro 34288118;

(2) 202,382 parts sociales ordinaires à Whitehall European RE 4 S.à r.l., ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128511;

(3) 202,382 parts sociales ordinaires à Whitehall European RE 5 S.à r.l., ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128509;

(4) 176,498 parts sociales ordinaires à Whitehall European RE 6 S.à r.l., ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128510.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 29 octobre 2015, que 63,750 parts sociales ordinaires détenues dans la Société par W2005/W2007 Equinox 3 B.V., ayant son siège social au Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 34263927, ont été transférées comme suit:

(1) 27,132 parts sociales ordinaires à Whitehall European RE 4 S.à r.l., ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128511;

(2) 27,132 parts sociales ordinaires à Whitehall European RE 5 S.à r.l., ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128509;

(3) 9,486 parts sociales ordinaires à Whitehall European RE 6 S.à r.l., ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128510.

Référence de publication: 2015184366/30.

(150204745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

RREP VIER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 153.276.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185608/16.

(150207184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

RX Healthcare Immobilien S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 141.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185611/16.

(150207243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Sealed Air Luxembourg S.à r.l., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 89.671.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185614/13.

(150207314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 732.400,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 89.318.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185615/14.

(150207312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Sealed Air Luxembourg (II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.852.400,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 89.319.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185616/14.

(150207313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Sealed Air Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.777.500,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 89.341.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185617/14.

(150207311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Shield Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.671.

—
EXTRAIT

En date du 21 octobre 2015 que l'associé de la Société Monsieur Mattias Ringqvist, a transféré toutes les 287.060 parts sociales de classe A et toutes les 20.972.263 part sociales préférentielles au nouvel associé Ringqvist Invest AB, une limited company de droit suédois, ayant son siège social au 4b Makrillvägen, 18130 Lidingö, Suède, et enregistrée auprès du Bolagsverket sous le numéro 559030-2633.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185618/14.

(150206588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Shield Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.671.

—
EXTRAIT

En date du 21 octobre 2015, un total de 587.603.990 parts sociales préférentielles et de 8.042.878 parts sociales de classe A de la Société ont été transférées par les associés suivants à Shield Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée

ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185670, comme suit:

- SD North Management AB a transféré 85.236.587 parts sociales préférentielles et 1.166.683 parts sociales de classe A;
- SD South Management AB a transféré 267.976.679 parts sociales préférentielles et 3.667.953 parts sociales de classe A;
- SD New Management AB a transféré 33.759.366 parts sociales préférentielles et 462.084 parts sociales de classe A;
- DYVDC Holding AB a transféré 193.291.066 parts sociales préférentielles et 2.645.687 parts sociales de classe A;
- Ringqvist Invest AB a transféré 7.340.292 parts sociales préférentielles et 100.471 parts sociales de classe A

De sorte que les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales de classe A détenues	Nombre de parts sociales préférentielles détenues
SD North Management AB	1.965.939	143.629.435
SD South Management AB	5.991.321	437.719.481
SD New Management AB	933.080	68.169.819
DYVDC Holding AB	675.138	49.324.862
Esteban Redondo	635.539	46.431.812
Ringqvist Invest AB	186.589	13.631.971
Shield Luxco 1 S.à r.l.	258.477.843	18.884.113.303

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185619/34.

(150207224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Silver Sea Properties (Banbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 91.420,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.792.

Par résolutions signées en date du 28 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 octobre 2015;
2. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185620/15.

(150207247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Silver Sea Properties (Ware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 104.725,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.965.

Par résolutions signées en date du 28 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 octobre 2015;
2. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185621/15.

(150206501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 103.896,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.155.

—
Par résolutions signées en date du 28 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015;

2. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185622/15.

(150206510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Sky Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 135.491.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185623/16.

(150207360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Sunpillar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon.

R.C.S. Luxembourg B 200.173.

—
Extrait du procès-verbal d'une décision du gérant de la société en date du 30 octobre 2015

Il résulte d'une décision du gérant unique de la Société actée dans un procès-verbal daté du 30 octobre 2015 que:

«Première Résolution:

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 98, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg au 66, boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2015.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185629/17.

(150206573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Sahu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 74.642.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 26 octobre 2015 à 12h00.

Résolutions

4. Les actionnaires reconforment le mandat de M. Fulvio Tettamanti comme administrateur et de M. Michel Bourkel comme administrateur et administrateur-délégué, et le mandat de la société Fiduciaire Centra Fides S.A. comme commissaire aux comptes. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015185632/13.

(150207101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Sauternes Finances Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 61.190.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 26 octobre 2015 à 15h00.

Résolutions

4. Les actionnaires reconforment le mandat de M. Fulvio Tettamanti comme administrateur, de M. Michel Bourkel comme administrateur et administrateur-délégué, et de la société Fiduciaire Centra Fides S.A. comme commissaire aux comptes. Les membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont nommés pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015185637/13.

(150207102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Serafin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 112.791.

I. Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 21 octobre 2015

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration, Monsieur Philippe RICHELLE, administrateur, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en remplacement de Monsieur Marc LIBOUTON. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2017.

II. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue au siège social, le 11 novembre 2015

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Marc LIBOUTON en qualité d'Administrateur de la société.
L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Madame Brigitte DENIS ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERAFIN SA.-SPF

Référence de publication: 2015185641/21.

(150207141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Sinaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 40.824.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 6 novembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Gian Luca Benni de sa fonction d'administrateur avec effet Immédiat

- De coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Monsieur Salvatore Desiderio, résidant professionnellement au 26 boulevard Royal L-2449 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SINAF S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015185651/15.

(150206713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

I. Cooptation d'un administrateur

En raison de la démission de Monsieur Charles WAGENER de sa fonction d'administrateur de la Sicav LUX-AVANTAGE avec effet au 1^{er} septembre 2015, le Conseil d'Administration procède à la cooptation de Monsieur Jerry GRBIC (adresse professionnelle: 130-132, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Charles WAGENER en tant que nouvel administrateur avec effet à compter du 16 octobre 2015, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2015.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015185958/16.

(150207698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Merlin Lux Finco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.508,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.080.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2015

En date du 12 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Colin North Armstrong de son mandat de gérant de la Société avec effet au 12 novembre 2015;

- de nommer Monsieur Philip Pateman, né le 19 janvier 1970 à Aldershot, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 3, Market Close, Poole, Dorset, BH15 1NQ, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 12 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Merlin Lux Finco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015185962/19.

(150207453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Millewee S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 162.174.

EXTRAIT

En date du 05 Octobre 2015, les actionnaires de la société ont pris la résolution d'attribuer le mandat de commissaire aux comptes à la société Mayfair Audit S.à r.l., ayant son siège social au 2, Millewee; L-7257 Walferdange, numéro RCSL B189.753, en remplacement de Mayfair Trust S.à r.l., avec effet immédiat et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuel des actionnaires qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un administrateur

Référence de publication: 2015185979/16.

(150207556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Minquest Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6477 Echternach, 21, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 201.480.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des décisions de l'administrateur unique prises en date du 12/11/2015

Après en avoir dûment examiné les avantages, l'administrateur unique décide:

1. D'établir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg (la «Succursale»). La dénomination de la Succursale est «MINQUEST LUXEMBOURG». Le siège de la Succursale est établi à L-6477 Echternach, 21 rue des Remparts.

2. Les activités de la Succursale consistent principalement en la détention et la commercialisation de droits de propriété intellectuelle.

3. De se nommer seul gérant de la Succursale. Son adresse de résidence se situe à F-55700 Stenay, 16 rue Pasteur. En sa qualité de gérant de la Succursale il aura toute autorité et pouvoir nécessaires pour agir au nom de MINQUEST LIMITED et ainsi être le représentant de MINQUEST LIMITED pour les activités de la Succursale. Vis-à-vis des tiers le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Succursale dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son activité et de sa gestion.

Minquest Limited

David Malcom HOWARD

Administrateur unique

Référence de publication: 2015185981/22.

(150207454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Mobilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.611.

—
Résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 octobre 2015:

- Le siège de la société a été transféré au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

- L'adresse des administrateurs A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante et représentante permanente de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la gérante et représentante permanente de la société TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185983/21.

(150207474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Mercatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 170.598.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015193634/9.

(150216873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Neptun Werft Verwaltungs - GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.157.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par les associés en date du 28 octobre 2015:

1. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet au 28 octobre 2015 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Bernard Meyer, né à Papenburg, Allemagne, le 24 mai 1948, ayant son adresse au Hauptkanal links 1, D-26871 Papenburg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185990/17.

(150207690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

—
Les mandats de l'administrateur Karim Van den Ende et du commissaire aux comptes KV Associates S.A., avec siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période de cinq ans. Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

NUPUR HOLDING S.A.

Le Conseil D'Administration

Référence de publication: 2015185992/14.

(150207398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Meltemi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.396.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015193633/10.

(150217110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Michaels of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.767.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015193638/13.

(150216460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 99.919.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Motor Car Leasing S.A.

Référence de publication: 2015193641/10.

(150217319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

**Life Concept Multispeciality Center Financial S.A., Société Anonyme,
(anc. Oxbridge International S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.531.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société OXBRIDGE INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.531, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 3 mars 2009, numéro 450, modifié en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 8 septembre 2015, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après la "Société"),

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29 avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexander CLAESSENS, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale de la Société en «Life Concept Multispeciality Center Financial S.A.»; et

2. Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entièreté du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «OXBRIDGE INTERNATIONAL S.A.» en «Life Concept Multispeciality Center Financial S.A.».

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Life Concept Multispeciality Center Financial S.A.»»

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

La société s'engage solidairement ensemble avec les comparants, au paiement desdits frais.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alexander Claessens, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 28 octobre 2015. 1LAC / 2015 / 34105. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184130/57.

(150204676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Parcoy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.435.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

46a, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

vers le

49, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015184136/17.

(150205473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Paulo's Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 4, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 201.400.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant Nous, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur João Paulo CRUTO DE ALMEIDA, restaurateur, demeurant à L-6180 Gonderange, 46, rue Wormeldange.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Paulo's Restaurant S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Echternach.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restaurant-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la petite restauration.

En outre, elle aura pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de sou-

scription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé pré-décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique João Paulo CRUTO DE ALMEIDA, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (EUR 770,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-6440 Echternach, 4, rue de la Gare.

2) Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

- Monsieur João Paulo CRUTO DE ALMEIDA, restaurateur, demeurant à L-6180 Gonderange, 46, rue Wormeldange.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet causal, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CRUTO DE ALMEIDA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 novembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 34818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184138/84.

(150205425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Merkur Residential Property 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.920.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts "Merkur Residential Property 22 S.à r.l.", mit Sitz in L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 131.920,

gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxembourg am 16. August 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 24. Oktober 2007 unter Nummer C-2402 veröffentlicht wurde, statt. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde von Notar Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch am 31. Juli 2014, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 7 Oktober 2014, unter Nummer 2766 veröffentlicht wurde.

- Das Gesellschaftskapital beträgt aktuell zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist in eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro Cent (EUR 0,01) aufgeteilt.

Sind Erschienen:

1. RREEF Spezial Invest GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit dem Gesellschaftssitz in Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 44003 ("RREEF"), und

2. Brask-Thomsen-Stiftung, mit dem Sitz in Aeulestrasse 5, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein eingetragen in Liechtenstein unter der Identifikationsnummer FL-0001.038.680-0 ("Brask-Thomsen-Stiftung"),

beide hier vertreten durch Herrn Daniel Fondu, Privatbeamter, beruflichwohnhaft in 45, rue de Scillas, L-2529 Howald, Grossherzogtum Luxemburg, auf Grund von zwei (2) ihm erteilten Vollmachten, welche nach „ne varietur“ Signatur durch den amtierenden Notar und den Bevollmächtigten, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben.

Die Erschienenen, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben in der gegenwärtigen ausserordentlichen Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12'500,-) aufzustocken um dieses von ihrem aktuellen Stand auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25'000,-) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe von einer Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) neuen Gesellschaftsanteilen, mit einem Nennwert von je einem Euro Cent (EUR 0,01), welche wie folgt in voll und in bar eingezahlt werden:

Gesellschafter	Anzahl der Anteile
1.- RREEF	1.186.250
2.- Brask-Thomsen-Stiftung	63.750
Total:	1.250.000

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12'500,-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dieses ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die zwei Millionen fünfhunderttausend (2.500.000) bestehenden Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro Cent (EUR 0,01), gegen fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) umzutauschen.

Einhundert (100) bestehende Anteile geben Anrecht auf ein (1) neuer Anteil.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst auf Grund des vorstehenden Beschlusses,

Artikel 5.1 der Satzung wie folgt anzupassen, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft hat demzufolge folgenden Wortlaut:

" **5.1.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25'000,-) und ist in fünfundzwanzigtausend (25.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) aufgeteilt."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, im Einklang mit Artikel 199 über die Handelsgesellschaften, den Gesellschafts- und Verwaltungssitz von Luxemburg in die Bundesrepublik Deutschland zu verlegen und das deutsche Recht seitens der Gesellschaft anzunehmen.

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Verlegung des Gesellschaftssitzes in die Bundesrepublik Deutschland keine Gründung einer neuen Gesellschaft darstellt.

Die Generalversammlung beschliesst die Form einer deutschen Gesellschaft mit beschränkter Haftung anzunehmen und unter der Bezeichnung Merkur Residential Property 22 GmbH, ihre Aktivitäten fortzuführen.

Sie stellt ebenfalls fest, dass der Wegzug aus dem Grossherzogtum Luxemburg und die Abänderung der Nationalität an jenem Tag Wirksamkeit erlangen soll, an dem die Gesellschaft in das zuständige deutsche Handelsregister eingetragen wird („Verlegungstag“).

Sie beauftragt die Gesellschaft und ihre Geschäftsführer sämtliche Dokumente einzureichen, die notwendig sind, um diesen Beschluss nach deutschem Recht Wirkung zu verschaffen.

Die genaue Adresse des Gesellschaftssitzes lautet hiernach Frankfurter Straße 84-90a, D- 65760 Eschborn, Deutschland.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern wie folgt:

Gegenstand des Unternehmens

2.1 Die Gesellschaft ist eine Immobilien-Gesellschaft im Sinne des § 234 Kapitalanlagegesetzbuches ("KAGB").

2.2 Der Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist auf Tätigkeiten beschränkt, welche die RESI (nachfolgend definiert) in ihrer Funktion als Kapitalverwaltungsgesellschaft unmittelbar für die beiden Spezial-Sondervermögen „RREEF Property Pension Fund“ („RPPF“) und „European Residential Fund“ („ERF“) (RPPF und ERF zusammen auch nur die „Spezial-AIFs“) selbst ausüben darf.

2.3 Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die unmittelbar oder mittelbar der Erreichung des Gesellschaftszwecks dienen und nach den gesetzlichen Vorschriften, insbesondere denen des KAGB, zulässig sind.

2.4 Die Gesellschaft darf insbesondere nur Vermögensgegenstände im Sinne des § 231 Abs. 1 und 3 KAGB oder Beteiligungen an anderen Immobilien-Gesellschaften erwerben, die von RESI nach den Anlagebedingungen der Spezial-AIFs unmittelbar für die Spezial-AIFs erworben werden dürfen.

2.5 Jede neu zu erwerbende Immobilie muss vor ihrem Erwerb von einem unabhängigen Bewerter im Sinne des § 216 Abs.1 Satz 1 Nr. 1 KAGB, der personenidentisch sein kann mit dem externen Bewerter, der die regelmäßige Bewertung durchführt, bewertet werden. Eine solche Immobilie darf nur erworben werden, wenn die aus der Gesellschaft zu erbringende Gegenleistung den so ermittelten Wert nicht oder nur unwesentlich übersteigt.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, um die Gesellschaftsstatuten an die deutsche Gesetzgebung anzupassen, wie dies in folgenden Satzungsentwurf, vorgesehen ist:

„GESELLSCHAFTSVERTRAG DER MERKUR RESIDENTIAL PROPERTY 22 GMBH

§ 1. Firma, Sitz, Geschäftsjahr.

1.1 Die Gesellschaft führt die Firma Merkur Residential Property 22 GmbH.

1.2 Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Eschborn.

§ 2. Gegenstand des Unternehmens.

2.1 Die Gesellschaft ist eine Immobilien-Gesellschaft im Sinne des § 234 Kapitalanlagegesetzbuches ("KAGB").

2.2 Der Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist auf Tätigkeiten beschränkt, welche die RESI (nachfolgend definiert) in ihrer Funktion als Kapitalverwaltungsgesellschaft unmittelbar für die beiden Spezial-Sondervermögen „RREEF Property Pension Fund“ („RPPF“) und „European Residential Fund“ („ERF“) (RPPF und ERF zusammen auch nur die „Spezial-AIFs“) selbst ausüben darf.

2.3 Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die unmittelbar oder mittelbar der Erreichung des Gesellschaftszwecks dienen und nach den gesetzlichen Vorschriften, insbesondere denen des KAGB, zulässig sind.

2.4 Die Gesellschaft darf insbesondere nur Vermögensgegenstände im Sinne des § 231 Abs. 1 und 3 KAGB oder Beteiligungen an anderen Immobilien-Gesellschaften erwerben, die von RESI nach den Anlagebedingungen der Spezial-AIFs unmittelbar für die Spezial-AIFs erworben werden dürfen.

2.5 Jede neu zu erwerbende Immobilie muss vor ihrem Erwerb von einem unabhängigen Bewerter im Sinne des § 216 Abs.1 Satz 1 Nr. 1 KAGB, der personenidentisch sein kann mit dem externen Bewerter, der die regelmäßige Bewertung durchführt, bewertet werden. Eine solche Immobilie darf nur erworben werden, wenn die aus der Gesellschaft zu erbringende Gegenleistung den so ermittelten Wert nicht oder nur unwesentlich übersteigt.

§ 3. Stammkapital.

3.1 Das Stammkapital ist eingeteilt in 25.000 Geschäftsanteile zu je EUR 1,00 (Nr. 1 bis Nr. 25.000).

3.2 An dem Stammkapital sind beteiligt

a) Die RREEF Spezial Invest GmbH, mit dem Sitz in Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HRB 44003 ("RESI"), handelnd für Rechnung von RPPF, mit den Geschäftsanteilen Nr. 1 bis Nr. 12.750 zum Nennbetrag von je EUR 1,00 (insgesamt im Wert von EUR 12.750,00);

b) Die RESI, handelnd für Rechnung von ERF, mit den Geschäftsanteilen Nr. 12.751 bis Nr. 23.725 zum Nennbetrag von je EUR 1,00 (insgesamt im Wert von EUR 10.975,00) sowie

c) Brask-Thomsen Stiftung, mit dem Sitz in Vaduz, Liechtenstein, eingetragen in Liechtenstein unter der Identifikationsnummer FL -0001.038.680-0 ("BTS"), mit den Geschäftsanteilen Nr. 23.726 bis 25.000 zum Nennbetrag von je EUR 1,00 (insgesamt im Wert von EUR 1.275,00).

§ 4. Dauer, Geschäftsjahr.

4.1 Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Zeit.

4.2 Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

§ 5. Geschäftsführung, Vertretung.

5.1 Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten.

5.2 Die Geschäftsführer können Einzelvertretungsbefugnis erhalten und von den Beschränkungen des § 181 BGB befreit werden.

5.3 So lange RESI, handelnd für die Sondervermögen, direkt oder indirekt die Stimmenmehrheit in der Gesellschaft innehat, benötigt die Gesellschaft für (i) die Veräußerung von Grundbesitz und/oder (ii) die Änderung dieses Gesellschaftsvertrages die Zustimmung der Depotbank der Sondervermögen (derzeit State Street Bank GmbH).

§ 6. Gesellschafterversammlung.

6.1 Über die von den Gesellschaftern in den Angelegenheiten der Gesellschaft zu treffenden Entscheidungen ist, soweit sich aus § 8.9 nicht etwas anderes ergibt, in Gesellschafterversammlungen Beschluss zu fassen.

6.2 Die Gesellschafterversammlungen werden durch die Geschäftsführer einberufen. Jeder Geschäftsführer ist alleine einberufungsbefugt. Die Einberufungsfrist beträgt 14 Tage; sie kann aus wichtigem Grund auf eine Woche verkürzt werden. Die Gesellschafterversammlungen finden in Eschborn statt.

6.3 Die Einladung zur Gesellschafterversammlung erfolgt schriftlich per Telefax oder per E-Mail. Einladungen zur Gesellschafterversammlung erfolgen hinsichtlich der BTS an folgende Anschrift / E-Mail Adresse:

Brask-Thomsen-Stiftung,

c/o Allgemeines Treuunternehmen,

Äulestraße 5,

Vaduz 9490, Liechtenstein

andreas.kerl@db.com

6.4 Alljährlich findet eine ordentliche Gesellschafterversammlung innerhalb der gesetzlichen Fristen statt. Diese Gesellschafterversammlung beschließt insbesondere über die Feststellung des Jahresabschlusses für das abgelaufene Geschäftsjahr. Im Übrigen ist eine außerordentliche Gesellschafterversammlung jederzeit einzuberufen, wenn es im Interesse der Gesellschaft erforderlich erscheint.

6.5 Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens 75% der Stimmen anwesend sind; bei einstimmig zu fassenden Beschlüssen müssen alle Stimmen anwesend sein.

6.6 Die Gesellschafter können sich in Gesellschafterversammlungen durch bevollmächtigte Angestellte oder durch sonstige qualifizierte Bevollmächtigte, die der Verschwiegenheitspflicht unterliegen müssen, vertreten lassen. Die diesbezügliche Vollmacht ist schriftlich zu erteilen, Telefax oder eine Kopie per Bilddatei (z.B. PDF) genügen dem.

6.7 Ist die Gesellschafterversammlung nicht beschlussfähig, so beruft der Geschäftsführer unter Beachtung einer Einladungsfrist von mindestens 14 Tagen eine neue Gesellschafterversammlung ein. Die neue Versammlung ist ungeachtet der anwesenden oder vertretenen Stimmen beschlussfähig; darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

6.8 Die Gesellschafter können auf die Einhaltung von Formen und Fristen für die Einberufung und Abhaltung einer Gesellschafterversammlung einstimmig verzichten. Beschlüsse können auch schriftlich und auf telegrafischem oder telefonischem Weg, per Telefax oder E-Mail gefasst werden, wenn kein Gesellschafter dieser Art der Beschlussfassung widerspricht.

§ 7. Beschlüsse der Gesellschafter, Änderung des Gesellschaftsvertrages.

7.1 Die Gesellschafter entscheiden durch Gesellschafterbeschluss in der Gesellschafterversammlung in den folgenden Fällen:

- (a) Feststellung des geprüften Jahresabschlusses und Verwendung des Jahresergebnisses;
- (b) Wahl des Abschlussprüfers;
- (c) Änderung des Gesellschaftsvertrags;
- (d) Kapitalmaßnahmen;
- (e) Handlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehen;
- (f) Handlungen, die das Bestehen der Gesellschaft betreffen (wie z.B. die Liquidation), sofern die Gesellschaft nicht bereits sämtlichen Grundbesitz veräußert hat;
- (g) Rechtsgeschäfte zwischen der Gesellschaft und einem oder mehreren Gesellschaftern bzw. mit diesen verbundenen Unternehmen, sofern solche nicht bereits in diesem Gesellschaftsvertrag oder Businessplan niedergelegt sind;
- (h) Maßnahmen nach dem Umwandlungsgesetz;

7.2 Die Gesellschafter fassen ihre Beschlüsse mit 75% Stimmenmehrheit der vorhandenen Stimmen, soweit nicht zwingende gesetzliche Bestimmungen oder dieser Gesellschaftsvertrag eine andere Mehrheit vorschreiben.

7.3 Eines einstimmigen Beschlusses der Gesellschafterversammlung bedürfen:

- (a) Handlungen, Rechtsgeschäfte und Maßnahmen gem. der Ziffern 9.1 f), g) und h). Dies gilt nicht für Änderungen der bestehenden Gesellschafterdarlehen, sofern die jeweiligen Gesellschafter hierdurch gleichermaßen betroffen sind (wie z.B. bei einer Änderung des Zinssatzes, geringfügige Änderungen der Darlehenssumme oder der Tilgung);
- (b) Kapitalmaßnahmen bzw. die Eingehung von Nachschussverpflichtungen;
- (c) Änderungen der Beteiligungsverhältnisse bzw. der Gewinnbezugsrechte der Gesellschafter;
- (d) Bildung von Gewinnrücklagen von mehr als 50% des Jahresgewinnes, sofern dies nicht in Ansehung aufgenommener Fremdfinanzierungen notwendig ist; sowie
- (e) die Änderung dieses Gesellschaftsvertrages, soweit hierdurch besondere Rechte oder Pflichten der Gesellschafter begründet werden.

7.4 Die Unwirksamkeit eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung kann nur innerhalb sechs Wochen nach der Beschlussfassung der betreffenden Gesellschafterversammlung geltend gemacht werden. Ein Beschluss, der einem Gesellschafter schriftlich mitgeteilt worden ist, gilt fünf Tage nach der Absendung des Briefes an die letzte der Geschäftsführung mitgeteilte Adresse als zur Kenntnis des Gesellschafters gelangt.

§ 8. Verfügung über Geschäftsanteile.

8.1 Soweit in diesem Gesellschaftsvertrag nichts Anderes vereinbart ist, kann ein Gesellschafter seinen Geschäftsanteil frei übertragen. Eine Verpfändung der Geschäftsanteile ist untersagt.

8.2 Verfügungen über Geschäftsanteile der Gesellschafterin BTS oder über Teile von solchen bedürfen bis zum 31. Januar 2023 der schriftlichen Zustimmung der Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von 75% der abgegebenen Stimmen unter Ausschluss der BTS

8.3 Nach dem 31. Januar 2023 ist die BTS berechtigt, von RESI zu verlangen, dass entweder RESI oder ein von RESI benannter Dritter ihre Geschäftsanteile zum dann geltenden und auf Grundlage der Regelungen des KAGB und der Anlaubebedingungen ermittelten Verkehrswert erwirbt.

8.4 Sofern RESI beabsichtigt, ihre Geschäftsanteile zu veräußern, teilt sie dies unter Benennung des Erwerbers, des Preises und der sonstigen Konditionen den übrigen Gesellschaftern schriftlich (E-Mail genügt) mit (die „Veräußerungsmitteilung Merkur“). Ferner gilt Folgendes:

- (a) RESI räumt den übrigen Gesellschaftern das Recht ein, binnen vier (4) Wochen nach Erhalt der Veräußerungsmitteilung Merkur (die „Ausübungsfrist Tag-Along“) mittels schriftlicher Erklärung (E-Mail genügt) zu verlangen, dass der Erwerber bzw. ein von RESI zu benennender Dritter neben den Geschäftsanteilen von RESI auch ihre Geschäftsanteile zum selben Kaufpreis und zu sonst gleichen Konditionen erwirbt. Nach fruchtlosem Ablauf der Ausübungsfrist Tag-Along ist RESI frei, ihre Geschäftsanteile ohne Rücksicht auf die BTS zu verkaufen.

(b) Daneben hat RESI das Recht, im Rahmen Veräußerungsmittel Merkur von der BTS zu verlangen, dass diese ihre Geschäftsanteile zum selben Kaufpreis und sonstigen gleichen Konditionen an den Erwerber bzw. einen von RESI zu benennenden Dritten veräußert.

§ 9. Ankaufsrecht.

9.1 Sofern die BTS ihre Geschäftsanteile ganz oder teilweise veräußern will, hat diese zunächst der RESI schriftlich oder per Telefax unter Benennung des Kaufpreises und der sonstigen Bedingungen (die „Verkaufsbedingungen BTS“) zum Erwerb anzubieten. Die RESI hat das Recht, diese zu erwerben, wenn sie ihre Erwerbsbereitschaft innerhalb eines Monats nach Zugang des Angebots schriftlich oder per Telefax erklärt. Der Übergang der Anteile erfolgt aufgrund einer entsprechend abzuschließenden Vereinbarung innerhalb eines Monats nach der Anzeige der Erwerbsbereitschaft unter Vorbehalt der Zustimmung der Verwahrstelle mit Wirkung auf die Eintragung im Handelsregister.

9.2 Das Erwerbsrecht kann nur insgesamt ausgeübt werden.

9.3 Erklärt die RESI nicht fristgerecht ihre Erwerbsbereitschaft oder gerät sie in Annahmeverzug, kann die BTS die Geschäftsanteile frei, jedoch wenigstens zu den Verkaufsbedingungen BTS, veräußern. Soll zu für den Erwerber günstigeren Bedingungen als den Verkaufsbedingungen BTS verkauft werden, so sind die Geschäftsanteile der RESI ein weiteres Mal zu diesen günstigeren Konditionen anzubieten.

§ 10. Jahresabschluss.

10.1 Der Jahresabschluss (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung) nebst Anhang und ggf. der Lagebericht sind von der Geschäftsführung gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und innerhalb der gesetzlichen Frist (§ 264 Abs. 1 HGB) aufzustellen und unverzüglich den Gesellschaftern zur Feststellung vorzulegen.

10.2 Die Gesellschafter haben den Jahresabschluss innerhalb der gesetzlichen Frist festzustellen und über die Ergebnisverwendung zu beschließen (§ 42a Abs. 2 GmbHG).

10.3 Zur Ausschüttung vorgesehene Gewinne werden grundsätzlich entsprechend der Beteiligung der Gesellschafter am Stammkapital ausgeschüttet.

§ 11. Liquidation.

11.1 Im Falle einer Liquidation der Gesellschaft erfolgt diese -sofern nichts anderes durch Gesellschafterbeschluss bestimmt wird - durch die Geschäftsführer im Rahmen ihrer bestehenden Vertretungsbefugnis.

11.2 Für die Vertretungsbefugnisse der Liquidatoren gelten die Regelungen über die Geschäftsführer entsprechend.

§ 12. Schlussbestimmungen.

12.1 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen Gesellschaftern oder zwischen Gesellschaft und Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht ein Gesellschafterbeschluss erforderlich ist. Dies gilt auch für die Änderung oder Aufhebung dieser Schriftformklausel.

12.2 Sollte eine Bestimmung dieses Gesellschaftsvertrags oder eine später in ihn aufgenommene Bestimmung ganz oder teilweise nichtig sein oder werden oder sollte sich eine Lücke in diesem Gesellschaftsvertrag herausstellen, wird dadurch die Wirksamkeit der übrigen Bestimmungen nicht berührt. An Stelle der nichtigen Bestimmung oder zur Ausfüllung der Lücke gilt mit Rückwirkung diejenige wirksame und durchführbare Regelung als vereinbart, die rechtlich und wirtschaftlich dem am nächsten kommt, was die Gesellschafter gewollt haben oder nach dem Sinn und Zweck dieses Gesellschaftsvertrags gewollt hätten, wenn sie diesen Punkt beim Abschluss des Gesellschaftsvertrags bedacht hätten. Beruht die Nichtigkeit einer Bestimmung auf einem darin festgelegten Maß der Leistung oder der Zeit (Frist oder Termin), so gilt die Bestimmung mit einem dem ursprünglichen Maß am nächsten kommenden rechtlich zulässigen Maß als vereinbart. Betrifft die Nichtigkeit oder Lücke eine beurkundungspflichtige Bestimmung, so ist die Regelung nach S. 2 bzw. die Bestimmung nach S. 3 in notariell beurkundeter Form zu vereinbaren.

12.3 Etwaige Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen nur im Bundesanzeiger.

12.4 Dieser Gesellschaftsvertrag unterliegt dem Recht der Bundesrepublik Deutschland.

12.5 Ausschließlicher Gerichtsstand für alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden oder darauf beruhenden Streitigkeiten zwischen Gesellschaftern oder zwischen Gesellschaft und Gesellschaftern (einschließlich solcher über deliktsrechtliche Ansprüche), für die kein anderer, ausschließlicher Gerichtsstand besteht, ist Frankfurt am Main.“

Siebenter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, bis zum heutigen Tage, den amtierenden bisherigen Geschäftsführer für den Zeitraum der am Kalendertag vor dem Verlegungstag endet gegenüber der Gesellschaft bezüglich der von Ihnen ausgeführten Tätigkeit als Geschäftsführer bevor der Sitzverlegung, Entlast zu erteilen.

Amtierende bisherige Geschäftsführer waren, Armin WECKMANN, Harald LIND, und Stefan HOHGRAEFE.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, als Geschäftsführer in Deutschland mit Wirkung zum Verlegungstag auf unbestimmte Zeit zu ernennen:

a) Herr Armin WECKMANN, geboren am 27.04.1961 in Simmern/Hunsrück, Deutschland, wohnhaft in D-65527 Niedernhausen, Am Felsenkeller 37B; und

b) Herr Harald LIND, geboren am 05.04.1956 in Frankfurt am Main, Deutschland, wohnhaft in D-61267 Neu-Anspach, Thalgaauer Straße 44; und

c) Herr Stefan HOHGRAEFE, geboren am 12.08.1965 in Bad Gandersheim, Deutschland, wohnhaft in D-63303 Dreieich, August-Bebel-Str. 20.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt:

(i) dass die neue Satzung im Einklang mit dem Recht der Bundesrepublik Deutschland steht;

(ii) dass die Gesellschaft mit Wirkung um Mitternacht des Kalendertages vor dem Verlegungstag aufhören würde als luxemburgische Gesellschaft zu existieren, und ab dem Verlegungstag dem anwendbaren Recht der Bundesrepublik Deutschland unterliegt;

(iii) dass die Verlegung des eingetragenen Sitzes der Gesellschaft, die Änderung der Sitzlandes und der Nationalität der Gesellschaft sowie die Änderung der Gesellschaftsform weder zu einer Auflösung und / oder Liquidation der Gesellschaft noch zur Schaffung einer neuen juristischen Person führen wird und im Einklang mit allen anwendbaren deutschen Vorschriften erfolgen wird.

Zehnter Beschluss

Die Bücher und Unterlagen, die am bisherigen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg verwahrt wurden, werden so bald wie möglich nach dem Verlegungstag des Sitzes an den neuen Gesellschaftssitz transferiert.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Howald, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Daniel Fondu, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 novembre 2015. Relation GAC/2015/9309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015184011/291.

(150205368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Outlet Site Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 141.723,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.117.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of November, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.117 (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on August 8, 2013 under number 1918. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on August 30, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 8, 2015 under number 2780.

THERE APPEARED:

Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.113 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-six thousand one hundred forty-two euro (EUR 126,142) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand five hundred eighty-one euro (EUR 15,581), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) thirteen (13) tracking shares of class A, (iii) eight (8) tracking shares of class B, and (iv) three thousand and sixty (3,060) mandatory redeemable preference shares of class B with a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred forty-one thousand seven hundred twenty-three euro (EUR 141,723) by the creation and issue of one hundred twenty-six thousand one hundred forty-two (126,142) tracking shares of class C with a par value of one euro (EUR 1);

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Subsequent amendment and restatement of the articles 5 and 15 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-six thousand one hundred forty-two euro (EUR 126,142) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand five hundred eighty-one euro (EUR 15,581), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) thirteen (13) tracking shares of class A, (iii) eight (8) tracking shares of class B, and (iv) three thousand and sixty (3,060) mandatory redeemable preference shares of class B with a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred forty-one thousand seven hundred twenty-three euro (EUR 141,723) by the creation and issue of one hundred twenty-six thousand one hundred forty-two (126,142) tracking shares of class C with a par value of one euro (EUR 1).

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred twenty-six thousand one hundred forty-two (126,142) tracking shares of class C, with a par value of one euro (EUR 1), by way of a contribution in cash amounting to one million two hundred sixty-one thousand four hundred twenty-one euro (EUR 1,261,421) (the Contribution) to be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred twenty-six thousand one hundred forty-two euro (EUR 126,142) to the class C share capital account of the Company; and

- (ii) an amount of one million one hundred thirty-five thousand two hundred seventy-nine euro (EUR 1,135,279) to the share premium account of the Company attached to the class C share capital account.

The amount of twenty-two thousand one million two hundred sixty-one thousand four hundred twenty-one euro (EUR 1,261,421) corresponding to the Contribution is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate articles 5 and 15 of the Articles so that they read henceforth as follows:

“ **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred forty-one thousand seven hundred twenty-three euro (EUR 141,723), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) thirteen (13) tracking shares of class A (collectively, the Tracking Shares of Class A and individually, a Tracking Share of Class A), (iii) eight (8) tracking shares of class B (collectively, the Tracking Shares of Class B and individually, a Tracking Share of Class B), (iv) one hundred twenty-six thousand one hundred forty-two (126,142) tracking shares of class C (collectively, the Tracking Shares of Class C and individually, a Tracking Share of Class C) and (v) three thousand and sixty (3,060) mandatory redeemable preference shares of class B (the MRPS of Class B), in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

5.3. MRPS

(i) All MRPS irrespective of their class (collectively, the MRPS, and individually, a MRPS) shall be identical in all respects except for their economic rights, i.e. dividend, liquidation surplus or any other distribution entitlement shall be different for each class of MRPS. The Company may also create and issue MRPS of a new class or classes to be defined. Any issue of a new class of MRPS will have to be approved by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms & conditions of the MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS renewable for an additional ten (10) years. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any prorata outstanding MRPS share premium or MRPS capital contribution plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(iii) Conversion:

(1) The MRPS are convertible into Ordinary Shares upon request (i) of the Company or (ii) of the MRPS shareholders at a ratio one MRPS for one Ordinary Share.

(2) In a reasonable period of time following the receipt by the Company of the conversion request, the Ordinary Shares shall be delivered by the Company at the conversion ratio of Article 5.3 (iii) (1) above.

5.4. Tracking Shares

(i) The Company may also create and issue tracking shares of a new class or classes to be defined and additional Tracking Shares of Class A or Tracking Shares of Class B or Tracking Shares of Class C (collectively, the Tracking Shares, and individually, a Tracking Share), that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track (the Designated Assets). Any issue of a new class of shares will have to be approved by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles;

(ii) Thus each class of Tracking Shares will be allocated to a specific investment and will be entitled to the Investment Net Result as set out in article 15.4 of these Articles, calculated in accordance with the relevant terms and conditions of the shareholders agreement entered into by and between the sole shareholder of the Company and the shareholders of the former (the Shareholders Agreement);

(iii) The Tracking Shares of Class A track the performance and returns (including without limitation all income derived from loans and licenses) of the Company's investment in the Series A Projects (as defined in the Shareholders Agreement);

(iv) The Tracking Shares of Class B track the performance and returns (including without limitation all income derived from loans and licenses) of the Company's investment in the Series B Projects (as defined in the Shareholders Agreement); and

(v) The Tracking Shares of Class C track the performance and returns (including without limitation all income derived from loans and licenses) of the Company's investment in the Series C Projects (as defined in the Shareholders Agreement).

5.5. The holders of the Ordinary Shares, Tracking Shares and MRPS (collectively and irrespectively of their class, the shares or Shares, and individually and irrespectively of their class, a share or Share) are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.6. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The General Meeting determines how the surplus is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with article 15.4 below and under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4 Any distribution shall be made and paid in the following order of priority:

(i) Each MRPS of Class B shareholder shall be entitled, out of the profits of the Company resulting directly or indirectly from the Class B MRPS Underlying Assets and available for distribution, to a preferential and cumulative dividend as and when declared at the annual rate of three per cent (3%) calculated on the percentage of notional capital held by such shareholder in the Company, notional capital meaning the capital invested by such shareholder in respect of its Class B MRPS (nominal value and, as the case may be, outstanding MRPS share premium and/or MRPS capital contribution), which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year;

(ii) then the holders of Tracking Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Tracking Shares (nominal value and, as the case may be, share premium or capital contribution), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Tracking Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board (Investment Net Result);

(a) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class A at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class A in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its investment in the Series A Projects (the Class A Investment Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the Class A Investment Net Result);

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class B at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class B in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its investment in the Series B Projects (the Class B Investment Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the Class B Investment Net Result);

(c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class C at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class C in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its investment in the Series C Projects (the Class C Investment Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the Class C Investment Net Result);

(d) a dividend in connection with Tracking Shares of one or more classes will only be paid to the relevant class of Shares if the whole net distributable benefits exceed the amount of the envisaged benefits distribution and if in accordance with the Shareholders Agreement;

(e) in so far as an Investment Net Result on one or several Tracking Shares classes will be observed, the General Meeting will have the power to decide of the distribution of this or these Investment Net Result(s) in accordance with the Shareholders Agreement; and

(iii) the shareholders have discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may, in particular, allocate such profit to the payment of a dividend on Ordinary Shares.

15.5. For the purpose of article 15.4, "Class B MRPS Underlying Assets" means the underlying assets relating to a Company's investment in Series B Projects and financed directly or indirectly by the MRPS of Class B."

Third resolution

The Sole Shareholder resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de novembre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.117 (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 août 2013 sous le numéro 1918. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 30 août 2015 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2015 sous le numéro 2780.

A COMPARU:

Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.113 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-six mille cent quarante-deux euro (EUR 126.142) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille cinq cent quatre-vingt-un euros (EUR 15.581), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) treize (13) parts sociales traçantes de classe A (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), (iii) huit (8) parts sociales traçantes de classe B (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), et (iv) trois mille soixante (3.060) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à cent quarante-et-un mille sept cent vingt-trois euros (EUR 141.723), par l'émission de cent vingt-six mille cent quarante-deux (126.142) parts sociales traçantes de classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1);

2. Souscription et libération de la part sociale comme indiqué sous le point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente et refonte des articles 5 et 15 des statuts de la Société afin de refléter entre autres l'augmentation de capital adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust

Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-six mille cent quarante-deux euro (EUR 126.142) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille cinq cent quatre-vingt-un euros (EUR 15.581), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) treize (13) parts sociales traçantes de classe A (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), (iii) huit (8) parts sociales traçantes de classe B (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), et (iv) trois mille soixante (3.060) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à cent quarante-et-un mille sept cent vingt-trois euros (EUR 141.723), par l'émission de cent vingt-six mille cent quarante-deux (126.142) parts sociales traçantes de classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-six mille cent quarante-deux (126.142) parts sociales traçantes de classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), par un apport en numéraire d'un montant de un million deux cent vingt-et-un mille quatre cent vingt-et-un euros (EUR 1.261.421) (l'Apport en Numéraire) affecté comme suit:

(i) un montant de cent vingt-six mille cent quarante-deux euro (EUR 126.142) au compte de capital social de classe C de la Société; et

(ii) un montant de un million cent trente-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf euros (EUR 1.135.279) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales de classe C.

Le montant de un million deux cent vingt-et-un mille quatre cent vingt-et-un euros (EUR 1.261.421) correspondant à l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en outre de modifier et reformuler l'article 5 et 15 des Statuts afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent quarante-et-un mille sept cent vingt-trois euros (EUR 141.723), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) treize (13) parts sociales traçantes de classe A (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), (iii) huit (8) parts sociales traçantes de classe B (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), (iv) cent vingt-six mille cent quarante-deux (126.142) parts sociales traçantes de classe C (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe C) et (v) trois mille soixante (3.060) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B (les PSPOR de Classe B), sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les Parts Sociales Ordinaires

Toutes les Parts Sociales Ordinaires sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

5.3. Les PSPOR

(i) Toutes les PSPOR, indépendamment de leur classe (collectivement, les PSPOR et individuellement, une PSPOR) sont strictement identiques les unes par rapport aux autres, à l'exception de leurs droits économiques, c'est-à-dire tout dividende, boni de liquidation, ou tout autre droit à une distribution sera différent pour chaque classe de PSPOR. La Société peut également créer et émettre des PSPOR d'une nouvelle classe ou de nouvelles classes à définir. Toute émission d'une nouvelle classe de PSPOR devra être approuvée par une résolution des associés, conformément aux conditions prévues pour la modification des Statuts.

(ii) Rachat:

(1) Parts sociales Rachetables: Les PSPOR sont des parts sociales rachetables conformément aux termes de ces Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées seront rachetables (en cas de pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, au prorata des PSPOR rachetables détenues par chacun des associés détenteurs de PSPOR) (a) sur demande de la Société, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR, renouvelable pour une période supplémentaire de dix (10) ans. Le remboursement des PSPOR ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds

distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société au titre de prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la Société par vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'Article 11.

(2) Réserve Spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence d'une telle valeur nominale, au pair comptable de toutes les PSPOR rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux associés, excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrit par capitalisation de réserves.

(3) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présent Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, le prix de rachat des PSPOR payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR, plus la prime d'émission PSPOR y correspondante ou tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres PSPOR, plus tout dividende cumulé et non versé.

(4) Procédure de Rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, trois (3) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chaque associé détenteur de PSPOR à sa dernière adresse indiquée sur le registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'assemblée générale des associés réunie en vue de décider le rachat des PSPOR. Le prix de rachat de ces PSPOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé avant la date de rachat.

(iii) Conversion:

(1) Les PSPOR sont convertibles en Parts Sociales Ordinaires à la demande (i) de la Société ou (ii) des titulaires de PSPOR au ratio d'une PSPOR pour une Part Sociale Ordinaire.

(2) Dans un délai raisonnable à compter de la réception par la Société de la demande de conversion, les Parts Sociales Ordinaires doivent être délivrées par la Société conformément au ratio de l'article 5.3 (iii) 1 ci-dessus.

5.4. Les Parts Sociales Traçantes

(i) La Société peut également créer et émettre des parts sociales traçantes d'une nouvelle classe et des Parts Sociales Traçantes de Classe A ou des Parts Sociales Traçantes de Classe B ou des Parts Sociales Traçantes de Classe C additionnelles (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront (les Actifs Désignés). Toute émission d'une nouvelle classe de parts sociales devra être approuvée par une résolution des associés, agissant conformément aux dispositions prescrites pour la modification des Statuts;

(ii) Ainsi, chaque classe de Parts Sociales Traçantes sera affectée à un investissement en particulier et donnera droit au Revenu Net d'Investissement tel que défini à l'article 15.4 des présents Statuts, calculé en accord avec les stipulations pertinentes du pacte d'associés conclu entre l'associé unique de la Société et les associés de celui-ci (le Pacte d'Associés);

(iii) Les Parts Sociales Traçantes de Classe A traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement de la Société dans les Projets de Série A (tels que définis dans le Pacte d'Associés);

(iv) Les Parts Sociales Traçantes de Classe B traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement de la Société dans les Projets de Série B (tels que définis dans le Pacte d'Associés);

(v) Les Parts Sociales Traçantes de Classe C traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement de la Société dans les Projets de Série C (tels que définis dans le Pacte d'Associés).

5.5. Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales Traçantes et des PSPOR (collectivement et sans tenir compte de leurs classes les parts sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une part sociale) sont désignés ensemble comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à un vote.

5.6. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 L'Assemblée Générale détermine l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes provisoires peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'article 15.4 ci-dessous et sous les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intermédiaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et

(v) si les dividendes provisoires excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice, les associés doivent restituer le surplus à la Société.

15.4 Toute distribution est faite et payée selon l'ordre de priorité suivant:

(i) Chaque titulaire de PSPOR de Classe B a droit, au titre des profits de la Société résultant directement ou indirectement des Actifs Sous-Jacents des PSPOR de Classe B disponibles aux fins de distribution, à un dividende cumulatif et préférentiel si et quand déclaré à un taux annuel de trois pour cent (3%), calculé sur le pourcentage de capital au sens large détenu par cet associé dans la Société, le capital au sens large étant le capital investi par cet associé relatif aux PSPOR de Classe B (valeur nominale et, le cas échéant, prime PSPOR impayée et/ou sur l'apport aux capitaux propres PSPOR non rémunérés par des titres), cumulé et calculé sur base d'une année civile de 365 jours.

(ii) Ensuite les détenteurs de Parts Sociales Traçantes, au prorata, sur base du capital investi par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission ou apport en capital), auront le droit à une dividende égale à (i) tout bénéfices (en ce compris, dividendes, plus-value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série Parts Sociales Traçantes (le Revenu d'Investissement), moins (ii) tout frais directement liés à un tel investissement (le Coût d'investissement), tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement).

(a) Pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe A au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes de Classe A, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série A (le Revenu d'Investissement de Classe A), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe A).

(b) Pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe B au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfice (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et tout autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série B (le Revenu d'Investissement de Classe B), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe B).

(c) Pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe C au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes de Classe C dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfice (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et tout autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série C (le Revenu d'Investissement de Classe C), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe C, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe C).

(d) Un dividende associé à des Parts Sociales Traçantes d'une ou plusieurs classes ne pourra être versé à la classe de Parts Sociales considérées que si l'ensemble du bénéfice net distribuable est supérieur au montant de la distribution envisagée et est en accord avec le Pacte d'Associés.

(e) Dès lors qu'un Revenu Net d'Investissement sera constaté sur une ou plusieurs classes de Parts Sociales Traçantes, l'Assemblée Générale aura la faculté de décider de la distribution de ce ou ces Revenu(s) Net(s) d'Investissement conformément au Pacte d'Associés).

(iii) Les associés peuvent disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende sur les Actions Ordinaires.

15.5. Aux fins de l'article 15.4, «les Actifs sous-jacents des PSPOR de Classe B» sont les actifs sous-jacents relatifs à l'investissement de la Société dans les Projets de Série B et financés directement ou indirectement par les PSPOR de Classe B.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et

tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183274/436.

(150204095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Shield Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 199.118.861,32.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.671.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of October.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Shield Luxco 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 7th March 2014 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 31 May 2014 number 1399 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B185.671 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended on 21 October 2015 by deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows (all one agenda item):

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company to one hundred ninety-nine million one hundred eighteen thousand eight hundred sixty-one Euro and thirty-two Euro cents (EUR199,118,861.32) by the issue of a total of eighteen million four hundred thirty thousand four hundred eighty-four (18,430,484) Class A Shares for an aggregate issue price of one million eight hundred forty-three thousand forty-eight Euro and forty-three Euro cents (EUR1,843,048.43) and one billion three hundred forty-six million five hundred eleven thousand and three hundred seventy (1,346,511,370) Preference Shares for an aggregate issue price of one hundred thirty-four million six hundred fifty-one thousand one hundred thirty-six Euro and ninety-one Euro cents (EUR134,651,136.91) (being a total aggregate issue price of one hundred thirty six million four hundred ninety four thousand one hundred eighty five Euro thirty four cents (EUR136,494,185.34)) each new share with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01); subscription to the new shares by the subscribers as set forth below; payment of the issue price by the subscribers by the contribution in kind of two billion sixty-two million sixty-nine thousand six hundred and seventy-four (2,062,069,674) shares of different classes (namely nine hundred four million four hundred twenty one thousand three hundred and one (904,421,301) Preference Shares, five hundred seventy three million three hundred seventy seven thousand nine hundred ninety one (573,377,991) class A 1 shares, five hundred seventy three million

three hundred seventy seven thousand nine hundred ninety one (573,377,991) class A2 shares, nine hundred twenty two thousand three hundred thirty eight (922,338) class B1 shares, nine hundred twenty two thousand three hundred thirty eight (922,338) class B2 shares, three million sixty three thousand five hundred and one (3,063,501) class C1 shares, three million sixty three thousand five hundred and one (3,063,501) class C2 shares, seven hundred thirty thousand one hundred eighty one (730,181) class D1 shares, seven hundred thirty thousand one hundred seventy nine (730,179) class D2 shares and one million four hundred sixty thousand three hundred fifty three (1,460,353) class E shares) of Dream Luxco S.C.A. (RCS Luxembourg B 163056); acknowledgement of the report by the board of managers of the Company on the contribution in kind, approval of the value of the contribution in kind as set forth in the report; allocation from the subscription price of an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares so issued to the share capital, an amount equal to 10% of the share capital to the legal reserve and the remainder to the freely distributable share premium of the Company:

Subscriber	Number of Class A Shares subscribed	Number of Preference Shares subscribed
SD North Management AB	3 132 622	228 866 022
SD South Management AB	9 659 274	705 696 160
SD New Management AB	1 395 164	101 929 185
DYVDC Holding AB	3 320 825	242 615 928
Mattias Ringqvist	287 060	20 972 263
Esteban Redondo	635 539	46 431 812
Total shares	18 430 484	1 346 511 370

Consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as set forth below:

“5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred ninety-nine million one hundred eighteen thousand eight hundred sixty-one Euro and thirty-two Euro cents (EUR199,118,861.32) represented by (i) two hundred sixty-eight million eight hundred sixty-five thousand four hundred forty-nine (268,865,449) Ordinary Shares (subdivided into two hundred sixty-eight million eight hundred sixty-five thousand four hundred forty-nine (268,865,449) Class A Shares and nil (0) Class B Shares) and (ii) nineteen billion six hundred forty-three million twenty thousand six hundred eighty-three (19,643,020,683) Preference Shares, each with a nominal value of one euro cent (€0.01) each and with such rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the appearing parties, the following resolutions were passed as a sole resolution.

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company to one hundred ninety-nine million one hundred eighteen thousand eight hundred sixty-one Euro and thirty-two Euro cents (EUR199,118,861.32) by the issue of (and to issue) a total of eighteen million four hundred thirty thousand four hundred eighty-four (18,430,484) Class A Shares for an aggregate issue price of one million eight hundred forty-three thousand forty-eight Euro and forty-three Euro cents (EUR1,843,048.43) and one billion three hundred forty-six million five hundred eleven thousand and three hundred seventy (1,346,511,370) Preference Shares for an aggregate issue price of one hundred thirty-four million six hundred fifty-one thousand one hundred thirty-six Euro and ninety-one Euro cents (EUR134,651,136.91) (being a total aggregate issue price of one hundred thirty six million four hundred ninety four thousand one hundred eighty five Euro thirty four cents (EUR136,494,185.34)), each new share with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) against the contribution in kind of two billion sixty-two million sixty-nine thousand six hundred and seventy-four (2,062,069,674) shares of different classes (namely nine hundred four million four hundred twenty one thousand three hundred and one (904,421,301) Preference Shares, five hundred seventy three million three hundred seventy seven thousand nine hundred ninety one (573,377,991) class A 1 shares, five hundred seventy three million three hundred seventy seven thousand nine hundred ninety one (573,377,991) class A2 shares, nine hundred twenty two thousand three hundred thirty eight (922,338) class B1 shares, nine hundred twenty two thousand three hundred thirty eight (922,338) class B2 shares, three million sixty three thousand five hundred and one (3,063,501) class C1 shares, three million sixty three thousand five hundred and one (3,063,501) class C2 shares, seven hundred thirty thousand one hundred eighty one (730,181) class D1 shares, seven hundred thirty thousand one hundred seventy nine (730,179) class D2 shares and one million four hundred sixty thousand three hundred fifty three (1,460,353) class E shares) of Dream Luxco S.C.A. (RCS Luxembourg B 163056).

Thereupon the Subscribers (as set forth in the agenda), represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to proxies (a copy of which shall be registered together with the present deed) subscribed to the number of Class A Shares and Preference Shares as set forth against their names in the agenda and provided for the payment of the subscription price and the meeting confirmed the capital increase and issue of the new shares as set forth above.

The meeting acknowledged the report by the board on the contribution in kind (a copy of which shall be registered together with this deed) and the conclusion thereof which reads as follows:

“Nothing has come to the attention of the Board of Managers which would lead it to believe that the total value of the Contribution in Kind does not at least correspond to the subscription price of EUR136,494,185.34 of the New Shares to be issued against such Contribution in Kind.”

The meeting resolved to approve the value of the contribution in kind as set forth in the report (being one hundred thirty-six million four hundred ninety-four thousand one hundred eighty-five Euro and thirty-four Euro cents (EUR136,494,185.34)).

Evidence of the payment of the total subscription price of the new shares was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate from the total subscription price, an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares so issued to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the remainder to the freely distributable share premium of the Company.

The meeting resolved to consequently amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolution as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the sole shareholder decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these resolutions are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Shield Luxco 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 mars 2014 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 31 mai 2014 numéro 1399 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B185.671 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés le 21 octobre 2015 par acte du notaire soussigné demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, la totalité des parts sociales émises dans la Société était représentée à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (tous un point de l'ordre du jour):

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société à cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent dix-huit mille huit cent soixante et un euros et trente-deux centimes (199.118.861,32 EUR) par l'émission d'un total de dix-huit millions quatre cent trente mille quatre cent quatre-vingt-quatre (18.430.484) Parts Sociales de Classe A pour un prix total d'émission de un million huit cent quarante-trois mille quarante-huit euros et quarante-trois centimes (1.843.048,43 EUR) et un milliard trois cent quarante-six millions cinq cent onze mille trois cent soixante-dix (1.346.511.370) Parts Sociales Préférentielles pour un prix total d'émission de cent trente-quatre millions six cent cinquante et un mille cent trente-six euros et quatre-vingt-onze centimes (134.651.136,91 EUR) (soit un prix total d'émission de cent trente-six millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-cinq euros et trente-quatre centimes (136.494.185,34 EUR)), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune; souscription des nouvelles parts sociales par les souscripteurs indiqués ci-dessous; paiement du prix d'émission par les souscripteurs par l'apport en nature de deux milliards soixante-deux millions soixante-neuf mille six cent soixante-quatorze (2.062.069.674) parts sociales de classes différentes (à savoir neuf cent quatre millions quatre cent vingt et un mille trois cent une (904.421.301) Parts Sociales Préférentielles, cinq cent soixante-treize millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (573.377.991) parts sociales de classe A 1, cinq cent soixante-treize millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (573.377.991) parts sociales de classe A2, neuf cent vingt-deux mille trois cent trente-huit (922.338) parts sociales de classe B1, neuf cent vingt-deux mille trois cent

trente-huit (922.338) parts sociales de classe B2, trois millions soixante-trois mille cinq cent une (3.063.501) parts sociales de C1, trois millions soixante-trois mille cinq cent une (3.063.501) parts sociales de C2, sept cent trente mille cent quatre-vingt-une (730.181) parts sociales de D1, sept cent trente mille cent soixante-dix-neuf (730.179) parts sociales D2 et un million quatre cent soixante mille trois cent cinquante-trois (1.460.353) parts sociales de classe E) de Dream Luxco S.C.A. (RCS Luxembourg B 163056); reconnaissance du rapport établi par le conseil de gérance de la Société sur l'apport en nature, approbation de la valeur de l'apport en nature telle qu'indiquée dans le rapport; affectation à partir du prix de souscription d'un montant égal à la valeur nominale globale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social, un montant égal à 10% du capital social à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable de la Société;

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales de Classe A souscrites	Nombre de Parts Sociales Préférentielles souscrites
SD North Management AB	3 132 622	228 866 022
SD South Management AB	9 659 274	705 696 160
SD New Management AB	1 395 164	101 929 185
DYVDC Holding AB	3 320 825	242 615 928
Mattias Ringqvist	287 060	20 972 263
Esteban Redondo	635 539	46 431 812
Total des parts sociales	18 430 484	1 346 511 370

Modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent dix-huit mille huit cent soixante et un euros et trente-deux centimes (199.118.861,32 EUR) représenté par (i) deux cent soixante-huit millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent quarante-neuf (268.865.449) Parts Sociales Ordinaires (sous-divisées en deux cent soixante-huit millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent quarante-neuf (268.865.449) Parts Sociales de Classe A et zéro (0) Part Sociale de Classe B) et (ii) dix-neuf milliards six cent quarante-trois millions vingt mille six cent quatre-vingt-trois (19.643.020.683) Parts Sociales Préférentielles, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune et assortie des droits et obligations indiqués dans les Statuts.»

Après approbation par les parties comparantes de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées en tant que résolution unique.

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent dix-huit mille huit cent soixante et un euros et trente-deux centimes (199.118.861,32 EUR) par l'émission d'un (et d'émettre un) total dix-huit millions quatre cent trente mille quatre cent quatre-vingt-quatre (18.430.484) Parts Sociales de Classe A pour un prix total d'émission de un million huit cent quarante-trois mille quarante-huit euros et quarante-trois centimes (1.843.048,43 EUR) et un milliard trois cent quarante-six millions cinq cent onze mille trois cent soixante-dix (1.346.511.370) Parts Sociales Préférentielles pour un prix total d'émission de cent trente-quatre millions six cent cinquante et un mille cent trente-six euros et quatre-vingt-onze centimes (134.651.136,91 EUR) (soit un prix total d'émission de cent trente-six millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-cinq euros et trente-quatre centimes (136.494.185,34 EUR)), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune en échange de l'apport en nature de deux milliards soixante-deux millions soixante-neuf mille six cent soixante-quatorze (2.062.069.674) parts sociales de classes différentes (à savoir neuf cent quatre millions quatre cent vingt et un mille trois cent une (904.421.301) Parts Sociales Préférentielles, cinq cent soixante-treize millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (573.377.991) parts sociales de classe A 1, cinq cent soixante-treize millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (573.377.991) parts sociales de classe A2, neuf cent vingt-deux mille trois cent trente-huit (922.338) parts sociales de classe B1, neuf cent vingt-deux mille trois cent trente-huit (922.338) parts sociales de classe B2, trois millions soixante-trois mille cinq cent une (3.063.501) parts sociales de C1, trois millions soixante-trois mille cinq cent une (3.063.501) parts sociales de C2, sept cent trente mille cent quatre-vingt-une (730.181) parts sociales de D1, sept cent trente mille cent soixante-dix-neuf (730.179) parts sociales D2 et un million quatre cent soixante mille trois cent cinquante-trois (1.460.353) parts sociales de classe E) de Dream Luxco S.C.A. (RCS Luxembourg B 163056).

À la suite de quoi les Souscripteurs (tel qu'indiqué dans l'ordre du jour), représentés par Me Toinon Hoss, précitée, en vertu de procurations (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) ont souscrit le nombre de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales Préférentielles indiqué à côté de leur nom dans l'ordre du jour et prévu le paiement du prix de souscription et l'assemblée a confirmé l'augmentation de capital et l'émission des nouvelles parts sociales comme indiqué ci-dessus.

L'assemblée a reconnu le rapport établi par le conseil sur l'apport en nature (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) et dont la conclusion est la suivante:

«Le Conseil de Gérance n'a rien relevé qui le porterait à croire que la valeur totale de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au prix de souscription de 136.494.185,34 EUR des Nouvelles Parts Sociales devant être émises en contrepartie de cet Apport en Nature.»

L'assemblée a approuvé la valeur de l'apport en nature telle qu'indiquée dans le rapport (soit cent trente-six millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-cinq euros et trente-quatre centimes (136.494.185,34 EUR)).

Preuve du paiement du prix total de souscription des nouvelles parts sociales a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'affecter à partir du prix total de souscription un montant égal à la valeur nominale globale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social émis, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde, à la prime d'émission librement distribuable de la Société.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société afin de prendre en compte la résolution ci-dessus tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, les présentes résolutions sont rédigées en anglais suivies d'une traduction en langue française; à la demande de de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015184244/239.

(150205058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Bureau Comptable et Fiscal Thill & Associés S.à r.l. Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 201.375.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur René THILL, comptable, né à Luxembourg le 1^{er} janvier 1952, demeurant à L-1467 Howald, 44, rue Henri Entringer.

2.- Madame Christiane THILL, comptable, née à Luxembourg le 12 décembre 1967, demeurant à L-3340 Huncherange, 25, route d'Esch.

3.- Madame Tessy CADAMURO, comptable, née à Esch-sur-Alzette le 6 juin 1978, demeurant à L-3651 Kayl, 36, rue Joseph Muller.

4.- Madame Elisabeth VIEIRA LOPES, comptable, née à Luxembourg le 16 mars 1982, demeurant à L-4645 Niederkorn, 40, route de Pétange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Bureau Comptable et Fiscal Thill & Associés S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution de toutes les activités se rattachant directement à la profession de comptable, de conseil économique et fiscal, ainsi que de tous les mandats de gestion et d'organisation administrative.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600.-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants, y compris en cas de transmission au conjoint survivant ou à des héritiers réservataires.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur René THILL, préqualifié, trente-six parts sociales	36
2) Madame Christiane THILL, préqualifiée, trente parts sociales	30
3) Madame Tessy CADAMURO, préqualifiée, trente parts sociales	30
4) Madame Elisabeth VIEIRA LOPES, préqualifiée, trente parts sociales	<u>30</u>
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Tessy CADAMURO, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Mesdames Christiane THILL et Elisabeth VIEIRA LOPES, préqualifiées, sont nommées gérantes administratives de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et d'une des deux gérantes administratives.
- 4) Le siège social est fixé à L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. THILL, C. THILL, CADAMURO, VIEIRA LOPES, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183587/140.

(150204467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-seventh day of October before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Simon Joly, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the manager of PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349 (the Company), by virtue of a resolution taken by the manager of the Company (the Manager) on 21 October 2015.

An extract of resolutions of the Manager including the above-mentioned resolution of the Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1901 of 10 October 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 20 August 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2909 of 22 October 2015. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349.

(b) The Company had a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 3,144,700,000 (three billion one hundred and forty-four million seven hundred thousand dollars of the United States of America) represented by three million one hundred and forty-four thousand seven hundred (3,144,700) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Manager resolved on 21 October 2015 to, inter alia:

(i) increase, with effect on or around 21 October 2015, but subject to the payment of the Subscription Price (as defined below), the share capital of the Company by an amount of USD 200,000,000 in order to raise it from its current amount of USD 3,144,700,000 to USD 3,344,700,000 (the Share Capital Increase), by the creation and issuance of 200,000 new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 200,000,000 (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any manager of the Manager, or the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by any lawyer practising within, or employee of, Allen & Overy, société en commandite simple, all with professional address at 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the completion of the Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and creation and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Simon Joly, pre-named, acting in the name and on behalf of the Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Simon Joly, pre-named, declares that the Manager (i) eliminated the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares and (ii) accepted the subscription of

the New Shares by PayPal 2 S.à r.l., by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 200,000,000 on 21 October 2015.

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 200,000,000 was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 200,000,000 has been at the disposal of the Company.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of three billion three hundred and forty-four million seven hundred thousand dollars of the United States of America (USD 3,344,700,000) divided into three million three hundred and forty-four thousand seven hundred (3,344,700) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour d'octobre, par-devant Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

comparaît

Simon Joly, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant de la Société (le Gérant) le 21 octobre 2015.

Un extrait des résolutions du Gérant contenant ladite décision du Gérant restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 28 juillet 2006 suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1901 du 10 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 20 août 2015 suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2909 du 22 octobre 2015. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349.

(b) La Société disposait d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 3.144.700.000 USD (trois milliards cent quarante-quatre millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.144.700 (trois millions cent quarante-quatre mille sept cents) actions ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

Le Gérant a décidé le 21 octobre 2015, notamment:

(i) d'augmenter, avec effet le, ou aux alentours du 21 octobre 2015, mais sous la condition suspensive du paiement du Prix de Souscription (tel que défini ci-dessous), le capital social de la Société d'un montant de 200.000.000 USD afin de le porter de son montant actuel de 3.144.700.000 USD à 3.344.700.000 USD (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 200.000 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (les Nouvelles Actions) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 200.000.000 USD (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout gérant du Gérant, au cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, ou à tout avocat ou juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'achèvement de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Gérant devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(d) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Simon Joly, précité, agissant au nom et pour compte du Gérant, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions.

(e) A la suite de quoi, Simon Joly, précité, déclare que le Gérant a (i) supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et (ii) accepté la souscription, le 21 octobre 2015, des Nouvelles Actions par PayPal 2 S.à r.l, au moyen d'un apport en numéraire de 200.000.000 USD.

L'apport en numéraire ci-dessus de 200.000.000 USD a été alloué au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 200.000.000 USD a été à la disposition de la Société.

(f) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de trois milliards trois cent quarante-quatre millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.344.700.000 USD) représenté par trois millions trois cent quarante-quatre mille sept cents (3.344.700) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune."

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Joly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2015. Relation: EAC/2015/25188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015184139/130.

(150205289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

LVS II Lux XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015183987/14.

(150204491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Novalak's Targets Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 160.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015193681/9.

(150216922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.
